

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi  
- Commerce - Agriculture - Haut débit  
FD/CL  
N° 2018-D-454

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
L'ASSOCIATION ADAN**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- ▣ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ▣ VU, la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention de partenariat passée avec l'association ADAN (association développement Angoulême Nord) 680 rue de l'Arêtier à Champniers pour la mise en œuvre d'actions spécifiques sur la zone d'activités des Montagnes à Champniers

**Article 2** – La convention précise que ce partenariat a pour but de développer l'attractivité du parc des Montagnes, d'assurer la communication et l'information sur les activités et les compétences exercées par les deux parties sur la zone, de mettre en place et de suivre la signalétique « entreprises ».

**Article 3** – La durée de la convention est fixée à 3 ans. Elle pourra ensuite être reconduite tacitement chaque année.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 20 décembre 2018

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **20/12/2018**  
Publié ou notifié,  
Le **20/12/2018**